



Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Monsieur MANCINI Laurent**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, Sentier de l'Eglise n° 51 et cadastré **Bouffioulx (4) section B n° 293B3**

Le projet consiste en la **construction d'un abri de jardin**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Point 1.3.1. page 71 : Le volume secondaire isolé projeté ne serait pas implanté à 2m minimum de toutes les limites et aurait une surface supérieure à 35m²(60,6m²);**
- **Point 3.3.4. page 73 : Le volume secondaire isolé projeté serait en partie couvert par une toiture à 2 versants et en partie par des toitures plates;**
- **Point 4.1.3.1.8. page 74 : Le volume secondaire isolé projeté aurait des élévations réalisées en bardage en bois;**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 7h00 à 13h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 août 2018 au 30 août 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le **05 JUIL. 2018**

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ